

INFORMATIONS SUR LA CONCERTATION LOCALE DU PROGRAMME OPERATIONNEL DU FSE+



LA CONCERTATION LOCALE



Lancée le 4 novembre 2019 sur le site www.martinique.dieccte.gouv.fr



Prise en compte des attentes des acteurs et bonne anticipation du contenu du futur PO FSE ETAT



Acteurs : autorité publiques, collectivités locales, société civile et partenaires économiques et sociaux



2 questions clefs :

- Quels sont les besoins qui n'ont pas été couverts par le PO FSE ETAT 2014-2020, et qui mériteraient de l'être par le futur programme ?
- Concernant les 11 « objectifs spécifiques » du FSE+, quelles seraient les priorités à reprendre dans le futur PO en termes d'actions et de publics cibles ?



Remontée des attentes par mail à 972.fse@dieccte.gouv.fr

CALENDRIER ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Jusqu'au 10 décembre

1^{ère} phase : contributions des attentes des acteurs du FSE.

DÉCEMBRE 2019

Présentation d'une version provisoire du Programme Opérationnel national FSE+.

JANVIER À MARS 2020

2^e phase de la concertation sur la version provisoire du Programme Opérationnel national FSE+.

AVRIL 2020

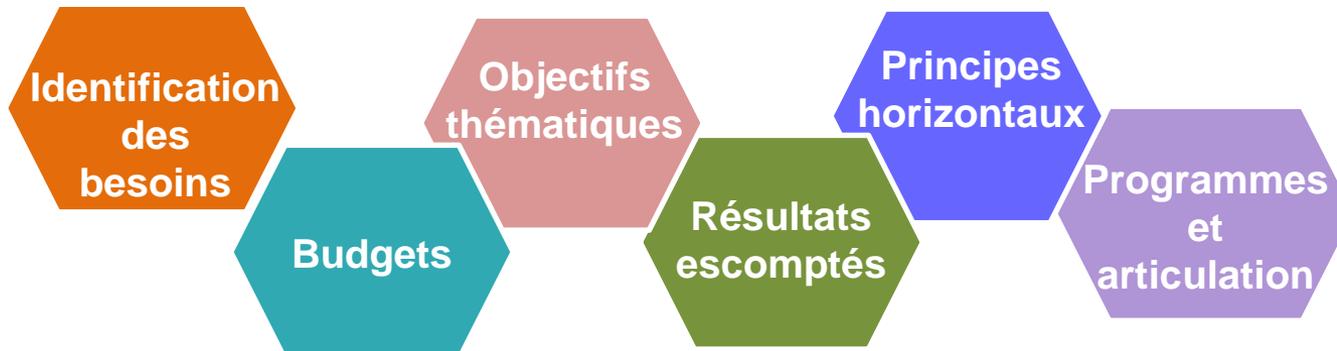
Nouvelle version prenant en compte les contributions de la 2^e concertation et de l'accord budgétaire européen pour la période 2021-2027.

SEPTEMBRE 2020

Envoi du projet de Programme Opérationnel national FSE+ à la Commission européenne pour validation définitive.

La 1^{ère} phase se déroule du 05/11 au 10/12/19.

Elle permettra de définir les éléments suivants pour l'écriture du Programme opérationnel 2021-2027 :



LES MODALITÉS DU FSE+

FSE+ 2021-2027 : 3 fonds en 1



Les priorités globales* du FSE+ :

- l'emploi, avec un accent particulier sur le chômage des jeunes,
- la formation professionnelle,
- l'inclusion



Intégration des migrants



Une part est allouée au renforcement des capacités des partenaires sociaux et des organisations de la société civile

Plus d'informations sur la page <http://martinique.dieccte.gouv.fr>

Merci pour votre attention !
En savoir plus :
<http://www.martinique.dieccte.gouv.fr>

